

Retraites, le gouvernement veut aller trop vite...

Les organisations syndicales ont été reçues le 12 avril par le nouveau ministre du travail. Le gouvernement a prévu d'établir un premier document mi-mai pour aboutir à un débat au Parlement en septembre. Pour la CFDT, cet agenda ne permet pas de mener une réforme en profondeur du système des retraites.

Un délai trop court :

Ce seront donc trois mois maximum, en comptant les vacances d'été, que le gouvernement s'accorde pour mener à bien la réforme des retraites ! Alors que le président de la République déclarait il y a peu qu'il souhaitait donner du temps au débat, il semblerait qu'il ait changé d'avis sur la question. Pour la CFDT, le risque à vouloir absolument faire une réforme dans un délai aussi court est que cette réforme ne se contente que de faire évoluer les paramètres - durée de cotisation, âge de départ - en accentuant les inégalités qui existent déjà dans le système actuel. Pour la CFDT le sujet des retraites est trop important pour que cette réforme soit menée à la va vite. Il est impératif d'élever le débat et d'éviter ainsi qu'il se réduise à une approche purement comptable qui ne permet pas de répondre aux nombreux défis posés. Il faut poser les bases d'un nouveau système pour les générations qui arrivent sur le marché du travail.

Un système en crise :

Comme l'ensemble des pays développés, la France est confrontée à la crise de son système de retraite. Il n'est aujourd'hui plus adapté à l'évolution de la société. Outre la question de son financement, mis à mal par le vieillissement de la population et la crise économique actuelle, il peine à prendre en compte le développement de la précarité des salariés.



Il génère des injustices, notamment pour les femmes qui ont aujourd'hui des pensions bien plus basse que celles des hommes parcequ'elles ont bien souvent mis entre parenthèse leur carrière pour élever leurs enfants.

Une réforme nécessaire :

Réformer les retraites est donc une nécessité qui pourrait aussi se révéler une opportunité pour lutter contre les inégalités engendrées par le système actuel et redonner confiance aux jeunes qui doutent aujourd'hui de la pertinence et de la viabilité de notre système par répartition. Encore faut-il tout mettre la table et ne pas se contenter de quelques ajustements. Pour la CFDT, il faut tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie mais aussi de la pénibilité et ne pas oublier les carrières longues. Cette réforme devra être marquée du sceau de la justice pour être acceptée socialement.

Le droit à la retraite à 60 ans :

La CFDT reste attachée au maintien de l'âge de départ à la retraite à 60 ans afin de permettre aux salariés qui ont commencé à travailler jeunes et qui ont souvent eu des métiers les plus pénibles et les moins rémunérés. Il faut leur permettre de cesser leur activité lorsqu'ils ont cotisé le nombre de trimestres requis pour toucher une pension à taux plein.

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Serge Gaubert, Jean-Marie Rolland et Jean-Pierre Tanguy.

Réorganisation, Inter-CE, Retraites...

Ce début d'année a surtout été marqué par la réorganisation express de Nexter. Si les raisons qui nous ont été exposées pour justifier cette réorganisation ne nous semblent pas dénuées de bon sens, nous avons été toutefois surpris par la rapidité de l'annonce et de sa mise en oeuvre. Le rapprochement de l'ingénierie des Etudes et du Soutien avait été réactivé lors de la filialisation de 2006 sans avoir été réellement mis en place. Il nous restera donc à voir si la solution adoptée permettra à l'entreprise d'atteindre les objectifs que se sont fixés nos dirigeants...

L'inter-CE est en place pour une nouvelle mandature de 2 ans. Les différentes responsabilités ont été partagées dans le cadre de l'alliance CFDT-CFE/CGC comme pour tous les mandats précédents depuis la création des CE. Vous trouverez, en page centrale, vos représentants CFDT dans les différentes instances représentatives ainsi que dans les commissions de l'Inter-CE. Comme à leur habitude, ils sauront vous écouter pour porter devant les Directions des 2 centres de Satory toutes vos interrogations sur l'avenir et la marche de l'entreprise en réunions CE ainsi que la défense de vos droits en réunions DP. Pour les activités sociales et culturelles ils poursuivront la mise en place des activités de loisirs qui répondent au plus près à vos attentes.

Pour le groupe, suite à l'annonce des résultats exceptionnels de l'année 2009 la CFDT est intervenue à différents niveaux pour

que les salariés, acteurs de cette réussite, bénéficient d'une partie des dividendes. Cela sera le cas par la distribution d'un supplément d'intéressement de 1,8% pour systems. La CFDT regrette que ce ne soit pas de même hauteur pour chaque filiale ! Pour les augmentations de salaire 2010, la première proposition faite le 7 avril par le DCRH reste loin de l'attente des salariés. En effet, ce n'est pas avec 1,6% d'AI que les salariés pourront maintenir leur pouvoir d'achat et faire face à l'ensemble des augmentations constatées chaque jour dans différents domaines.

Les négociations centrales de cette année porteront essentiellement sur le financement des activités sociales et culturelles, l'emploi des seniors, les travailleurs handicapés, l'égalité professionnelle, la GPEC... Il y a donc de l'activité en perspective.

Sur le plan national, le point essentiel et qui retiendra l'attention du plus grand nombre sera la négociation sur l'avenir de nos retraites. Vous trouverez en dernière page un avis sur la négociation nationale concernant les retraites, sujet que nous voulons traiter comme il le mérite, sans tabou ni a priori.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY
Secrétaire de la CFDT du site de Satory



Groupe NEXTER
WWW.CFDT-NEXTER.COM
Site de Satory

Vos élus à votre écoute.
Contactez nous !

Satory Est

Satory Ouest

**Commission
Egalité
Professionnelle**

**Commission
RIE**

**Commission
Sociale**

Anne Sophie SMOUTS
93028

Thierry BRIOT
93677

**Comission
Hygiène
Sécurité et
Condition de
Travail**

Denis SCHMITT
98919

Catherine FREVILLE
93451

**Commission
Enfance**

Jean Marie ROLLAND
98833

**Délégués du
Personnel**

Didier DAVOINE
98593

**Comission
Hygiène
Sécurité et
Condition de
Travail**

Marilynne TALON
73560

**Commission
Animation
Temps Libre**

Erick Thuillier
93709

Serge GAUBERT
98383

**Commission
Egalité
Professionnelle**

Carinne PICOT
73926

**Délégués du
Personnel**



**Comité
d'Entreprise**

Jacky BELLION
73796

**Commission
Culturelle**

Jean Pierre TANGUY
93451

**Comité
d'Entreprise**

**Commission
Logement**

Alain CHATEL
73852

Patricia BATTAREL
73681

patricia HUET
73508

Didier MALLAT
98513

**Commission
Formation**

Alain CHARRIER
93114

**Commission
RIE**